



UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

Termes de référence

I. Informations générales

Titre : Consultant pour le développement d'outils de vulgarisation et de modules de formation sur la loi sur l'assistance légale et les notions de garanties judiciaires

Nom et numéro du projet : Projet PBF Accès à la Justice, 0120027

Adresse : 13-15 rue Pinchinat, PV, Haïti

Superviseurs : Paolo Del Mistro Chef de Projet : Etat de Droit et Sécurité

Durée : Trois (3) mois

II. Contexte

L'Office de la Protection du Citoyen (OPC) a bénéficié d'un appui technique et financier afin de favoriser la mise en œuvre de diverses activités de vulgarisation du rôle des Bureaux d'Assistance Légale (BAL) dans le contexte de l'adoption de la loi sur l'assistance légale en 2018, et dans une approche fondée sur les droits des détenus et le respect des garanties judiciaires. Dans le cadre d'un partenariat entre l'OPC et le projet PBF Accès à la Justice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il a été convenu de développer un ensemble d'outils de vulgarisation et de formation autour de la notion de garantie judiciaire. Ce projet vise à apporter une contribution à l'amélioration de l'accès à la justice pour les populations vulnérables par l'information et la vulgarisation juridique et par la mise en place de mécanismes d'accompagnement.

Dans le cadre de ce projet, le PNUD cherche à recruter un ou une consultante pour la conception et l'implémentation d'un outil d'information sur le dépôt des plaintes pour la saisine des BALs ; l'élaboration d'un module de formation sur les droits des accusés et des détenus ; la conception d'outils sur les garanties judiciaires.

Cette consultation s'inscrit dans le financement du projet Accès à la Justice financé par les Fonds des Nations Unies pour le Maintien de la Paix (PBF) qui se destine à améliorer l'accès à la justice pour les populations les plus vulnérables en vue de renforcer la cohésion sociale. Ce projet multipartenaire impliquant le PNUD, UNICEF et ONU Femmes, ceci en étroite collaboration avec le BINUH, a débuté en janvier 2020.

III. Objectifs et résultats attendus

Le/La Consultant/e, travaillera en étroite collaboration avec l'OPC pour la réalisation des livrables, sous l'autorité du chef de projet État de Droit du PNUD, et sous la supervision du Protecteur du Citoyen Adjoint.

Objectif Général

- ❖ Faciliter la démarche des justiciables dans la saisine des BALS ;
- ❖ Diffuser des principes visant à protéger les droits des personnes accusées d'infractions pénales ;
- ❖ Concevoir les outils pour vulgariser les procédures de dépôt des plaintes auprès des différentes institutions ;
- ❖ Faciliter l'enseignement sur les garanties judiciaires au bénéfice des avocats des BALs ;
- ❖ Développer des activités de sensibilisation et d'information sur les droits des détenus et des accusés en lien avec la nouvelle loi sur l'assistance légale ;
- ❖ Contribuer à une meilleure compréhension des différentes procédures par devant les instances judiciaires

Livrables :

- ❖ Organisation de groupes de discussions thématiques sur les garanties judiciaires nécessaires pour un meilleur traitement des dossiers et l'amélioration de l'accès à la justice ;
- ❖ Rédaction du guide pour le dépôt des plaintes et de saisine des BALs ;
- ❖ Rédaction du module sur les droits des accusés et détenus ;
- ❖ Développement d'outils de vulgarisation et de sensibilisation des principes de garanties judiciaires;
- ❖ Organisation de trois séances de présentation et de validation des modules ;
- ❖ Ateliers de restitution de ses travaux afin de recueillir les commentaires et permettre une bonne compréhension du guide et des documents produits.

Résultats attendus :

- ❖ Les justiciables disposent d'un outil de facilitation de l'accès aux BALs ;
- ❖ Les droits des accusés et détenus sont mieux connus ;
- ❖ Les institutions (parties prenantes) disposent des outils et procédures sur les modes de saisine des BALs ;
- ❖ La compétence des BALS est renforcée en matière de garanties judiciaires et de la défense des droits des accusés ;
- ❖ Un meilleur cadre de référencement est défini pour favoriser l'accès à la justice.

IV. Méthodologie

Le/la consultant/e travaillera sous la supervision et en étroite collaboration avec l'OPC, qui mettra à la disposition du consultant/e la documentation utile à son travail.

Le/la consultant/e retenu/e présentera un chronogramme d'élaboration du guide qui aura à être approuvé par l'OPC et le représentant du PNUD.

Le consultant présentera les résultats de ses démarches, discussions, travaux de manière périodique devant des représentants de l'OPC, PNUD, BINUH et tout autre partenaire impliqué dans le projet. Cette démarche aura pour but d'intégrer les observations des parties prenantes au projet, au fur et à mesure de son élaboration.

VII. Profil recherche

1 - Formation :

- Avoir un diplôme universitaire de maîtrise en droit, sciences sociales ou domaine connexe
- Détenir une licence en droit, sciences sociales ou domaine connexe

2- Expérience professionnelle :

- Avoir au moins 5 ans d'expérience en formation et/ou en enseignement dans le domaine de la justice et du secteur de la justice
- Bonne connaissance du fonctionnement de la justice pénale haïtienne
- Bonne connaissance du fonctionnement de l'OPC, du CNAL et des Bureaux d'Assistance Légale
- Maîtrise des procédures et instruments internationaux sur les droits des accusés et les garanties judiciaires
- Bonne capacité et expérience de production d'outils de formation, de communication et d'animation d'ateliers
- Bonne capacité et expérience de coordination entre différents acteurs
- Jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine affective et infamante

Dossier de Candidature

- Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité
- Curriculum vitae détaillé ou PHP
- Proposition technique
- Proposition financière